

La responsabilité du fournisseur d'information en réseau

PREMIÈRE PARTIE : LES CONDITIONS DE L'EXISTENCE D'UNE RESPONSABILITÉ DU FOURNISSEUR D'INFORMATION EN RÉSEAU

TITRE I - L'INFORMATION DÉFAILLANTE

SOUS-TITRE I - Les défaillances portant sur les qualités de l'information

SOUS-TITRE II - Les défaillances portant sur la licéité de l'information

TITRE II - L'INFORMATION DOMMAGEABLE

SOUS-TITRE I - Éléments constitutifs du dommage

SOUS-TITRE II - La relation causale

SECONDE PARTIE : LE TRAITEMENT DE LA RESPONSABILITÉ DU FOURNISSEUR D'INFORMATION EN RÉSEAU

TITRE I - LE CONSTAT DE LA DUALITÉ DU RÉGIME APPLICABLE

SOUS-TITRE I - L'affirmation de l'existence d'une responsabilité contractuelle

SOUS-TITRE II - Le domaine spécifique de la responsabilité délictuelle

TITRE II - L'ÉVOLUTION VERS UN RÉGIME UNITAIRE TRANSNATIONAL

SOUS-TITRE I - Un régime international peu adapté

SOUS-TITRE II - L'indispensable normalisation